



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Institut français des relations internationales

Question écrite n° 32575

Texte de la question

M. Jacques Péliissard appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation de l'IFRI (Institut français des relations internationales) qui, depuis de nombreuses années, contribue de façon indispensable aux réflexions politico-stratégiques, à l'analyse de la situation internationale et à la définition, en France, d'une politique authentique de recherche en matière de relations internationales. L'institut a proposé, au cours de l'année 2003, la signature d'un contrat pluriannuel d'objectifs avec l'Etat, pour garantir une évolution moins aléatoire de ses ressources budgétaires. Il souhaiterait connaître l'état d'avancement des réflexions conduites en la matière par le ministère des affaires étrangères, en lien avec le ministère délégué au budget et à la réforme budgétaire.

Texte de la réponse

L'Institut français des relations internationales (IFRI) est, à côté des centres de recherche universitaires comme le centre d'études et de recherches internationales de l'Institut d'études politiques de Paris, un élément important dans la réflexion et l'autonomie du débat public sur les affaires internationales en France. Comme pour les autres organisations comparables, une régulation budgétaire a été appliquée en 2003 à la subvention de l'IFRI inscrite au budget des services du Premier ministre. Pour sa part, le ministère des affaires étrangères a maintenu en 2003 le niveau de ses aides à l'IFRI. Il s'agit de subventions spécifiques apportées à des activités particulières de l'IFRI, principalement celles de son comité d'études et de recherche franco-allemand. En outre, le Quai d'Orsay met deux diplomates confirmés à sa disposition. D'autres ministères apportent par ailleurs leur concours à l'IFRI sous forme de subventions, de crédits d'études ou de mises à disposition d'agents de l'État. Le ministère des affaires étrangères a donc maintenu un effort important en faveur de l'IFRI, comme des autres organismes français de recherche en relations internationales, en dépit d'un contexte budgétaire très défavorable. Un contrat d'objectifs et de moyens, sur la base d'une évaluation en cours de la contribution de l'IFRI, devrait permettre de préciser les attentes des pouvoirs publics à son égard tout en consolidant au profit de l'IFRI les ressources publiques correspondantes.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Péliissard](#)

Circonscription : Jura (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32575

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 2004, page 573

Réponse publiée le : 27 avril 2004, page 3156